

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale St-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris dans la liste des bâtiments classés au patrimoine culturel immobilier de Wallonie — qu'il convient d'entretenir régulièrement... Aujourd'hui, les autorités communales prévoient 72.235€ de travaux à l'intérieur de l'édifice.

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mission requiert l'expertise des services de l'archéologie du



« Une campagne de fouilles



La bourgmestre Fabienne Winckel (à droite) examine la teneur des travaux. © D.L.

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

ACTV AUTONOME CENTRE TELEVISION

LA GAZETTE NOUVELLE

LE SOIR

Soignies conserve son brevet d'invincibilité au terme d'un Clasico âprement disputé

Soignies a longtemps couru derrière le score dans le derby contre Frameries. Menés à la pause, les Carriers ont progressivement pris le jeu à leur compte pour finalement s'imposer en patron.

Les CPAS en difficulté pour encaisser l'impact de la réforme du chômage

MONS-CENTRE

Si des compensations fédérales sont prévues, il faut encore composer avec les exigences



con den CRA mat

Revue de presse du vendredi 24 avril 2026

ROMAN SCHREVEN

Bis repetita pour les Verts qui remportent le Clasico alors qu'ils étaient menés au score à la pause, comme au match aller. Après deux mois de trêve, les Carriers ont traîné à enclencher le turbo: «Nous avons changé pas mal de choses donc il fallait du temps pour se mettre au diapason. Il y a encore



pas spécialement inquiété. Il y avait une vraie rénité dans le groupe. Nos adversaires étaient un peu fébriles par moments. Ça nous a permis d'obtenir plusieurs pénalités pour revenir au score.» Leaders avec huit points d'avance sur leur deuxième, les Carriers semblent en bonne voie pour terminer la saison la première place et accueillir une demi-finale

zone. Elle inquiète les demandeurs d'emploi de longue durée qui vont se trouver exclus, tout comme les CPAS qui s'attendent à voir affluer les demandeurs d'aide sociale.

La première phase de la réforme entre en vigueur au mois de janvier 2026. Le gouvernement fédéral a bien promis des compensa-

DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

dant d'une part à devoir gérer un plus grand nombre de dossiers avec la réforme du chômage et comptant d'autre part sur des aides financières du fédéral, le CPAS de Frameries a demandé au CRAC l'autorisation d'engager du person-



« Ce s'annonce compliqué pour les CPAS... » © D.L.

Qua près chai née; gou pas pas pas tion

DH | **LES**
SPORTS⁺

“Les syndicats sont trop présents à l'école”

ENSEIGNEMENT

Les insinuations du vice-président Pierre-Yves Jeholet ne passent pas. “C'est répugnant”, dénonce la CGSP Enseignement.

Aujourd'hui dans l'enseignement, on vous apprend plus vite vos droits à aller voir un syndicat quand vous sortez des études ou comment il faut bien remplir votre formulaire pour bénéficier du chômage.” Lors d'une conférence du MR sur l'emploi et le pouvoir d'achat à Rochefort le 15 avril, le vice-président du gouvernement wallon n'a pas mâché ses mots.

La CGSP Enseignement y voit une preuve de plus du mépris du MR envers l'enseignement. “C'est comme si on disait de ne surtout pas expliquer comment remplir correctement les documents pour les allocations familiales sinon les gens vont en profiter, c'est scandaleux!”, enrage le président Luc Toussaint. Le député socialiste Martin Casier se montre aussi scandalisé. “Non l'école ne fabrique pas des chômeurs”, réagit-il sur Instagram.

“C'est injurieux et ça sent l'extrême droite.”

Le syndicat s'étrangle aussi sur l'accusation portée à son encontre. “C'est une véritable honte de la part d'un responsable politique de discréditer les partenaires sociaux en disant qu'on refuse le dialogue. Depuis le début de la législature, le gouvernement a rédigé pas moins de 33 textes concernant l'enseignement et nous n'avons jamais eu un vrai dialogue”, poursuit Luc Toussaint. “C'est calomnieux, injurieux et ça sent l'extrême droite. C'est répugnant!”

Pierre-Yves Jeholet assure qu'il ne visait pas les enseignants. “J'assume les propos tenus. Les syndicats sont beaucoup trop présents à l'école”, nous précise-t-il en se souvenant d'un courrier adressé aux parents d'élèves le 24 septembre 2024 et qui dénonçait les politiques du gouvernement. “L'enseignement doit s'adapter à l'évolution de la société, c'est indispensable. Mais je constate qu'il n'y a pas plus conservateur que les syndicats. Quand on veut apporter du changement, on voit toutes les réactions et les actions de grèves encouragées par les syndicats.” Des élèves lui avaient fait part d'un “guide de survie du jeune chômeur” de la CGSP. “Elle choisit de faire de la politique. Les syndicats ont à cœur d'expliquer les droits des chômeurs plutôt que de défendre l'esprit d'entreprendre”, conclut le libéral.

La CGSP Enseignement ne nie pas qu'il ait pu y avoir de petits dérapages parce que toutes les précautions n'ont pas été respectées. Mais des tracs dans les bulletins, il n'en a jamais eu connaissance. “Quand on s'adresse aux parents, il s'agit d'informations utiles pour le jeune diplômé et pas de recrutement”, se défend Luc Toussaint.

De son côté, la libérale Valérie Glatigny se distancie du ministre wallon. “En tant que ministre de l'Éducation, ce n'est pas l'image que j'ai de ce qui se passe dans les écoles, mais s'il y avait des abus, naturellement ils devraient être signalés”.

Pour le MR, Les Engagés ne vont pas assez vite

WALLONIE

Pour les libéraux, plusieurs dossiers pourraient avancer beaucoup plus rapidement. Ils s'exaspèrent de la prudence des centristes.

On savait qu'en Wallonie, les relations entre les groupes MR et Engagés pouvaient parfois virer à l'orage. Mais un autre élément commence à éloigner les deux factions: le MR s'impatiente. Les élus ne le diront pas texto. Mais en aparté, il n'est pas rare d'entendre un ministre ou un député Réformateur pester contre la prudence des Engagés. Dans de nombreux dossiers, les centristes privilégient la concertation et demandent à analyser plus en profondeur là où leur partenaire aimerait parfois passer en force.

Le MR veut des résultats

Il faut dire que les derniers sondages ne sont pas terribles pour le parti de Georges-Louis Bouchez. Et même si ce dernier aime dire qu'il ne faut pas s'appuyer sur ces méthodes pour prendre le pouls de la population, les libéraux restent sensibles à ces signaux. Comme 2029 et le renouvellement par les urnes arrivent à grand pas, les bleus veulent des trophées. Les Engagés, eux, sont moins inquiets. Si le PS revient au pouvoir, les centristes seront sans doute de la partie.

Depuis le début de la législature, le mot d'ordre chez les libéraux était de retenir les coups contre le partenaire de majorité. Dans leurs questions et interpellations, les députés MR ménageaient les ministres wallons Engagés. Cette retenue commence à se dissiper.

Boucle et provinces

En commission, le député Olivier Maroy (MR) a, par exemple, urgé le ministre wallon du Territoire, Fran-

çois Desquesnes (Les Engagés) d'aller plus vite sur le dossier sous haute tension de la Boucle du Hainaut. *"Tout le monde vous le dit, monsieur le ministre. Il faut avancer", s'est-il exclamé. "Je suis un petit peu apeuré quand j'entends qu'il y a 52 instances qui vont devoir se prononcer. Ça va encore durer des mois, des mois et des mois."*

Cette semaine, un autre dossier hautement inflammable a provoqué des étincelles entre les deux partis: la réforme des provinces. Lundi, La Libre avait révélé que le bourgmestre Des Bons-Villers Mathieu Perrin, également chef de cabinet... du ministre Desquesnes, n'était pas emballé par cette réforme qu'il doit lui-même la mettre en œuvre.

Cette information basée sur une déclaration faite en public par le bourgmestre Perrin a poussé le député Nicolas Tzanetatos (MR) à interroger le ministre des Pouvoirs locaux *"sur la cohérence au sein de [son cabinet] sur la réforme des institutions provinciales"*. Puis, coup de théâtre. En début de séance, le président du parlement, Willy Borsus (MR), a annoncé que cette question fort embarrassante avait finalement été retirée.

"Je suis allé écouter l'intervention de M. Perrin et elle m'a semblé plus nuancée que ce qui se disait", se justifie M. Tzanetatos.

Selon nos informations, l'affaire était remontée jusqu'à la direction des deux partis. Après échange au sommet, il a été décidé de ne pas fragiliser les centristes... pour l'instant.

Les voyages scolaires trop chers pour les élèves

ENSEIGNEMENT

Le Comité des élèves francophones a sondé les jeunes sur le sujet et appelle à une réflexion structurelle sur le financement.

Faut-il être riche pour partir en voyage scolaire? Le baromètre du Comité des élèves francophones (CEF) est sans appel. Sur les 384 répondants en secondaire, 77% des élèves considèrent que ces séjours ne sont pas accessibles à tous et 72% les jugent trop cher. “Selon eux, une semaine à 850€, c’est super cher pour un voyage rhéto. Ils ne mettent peut-être pas la main au portefeuille mais ils se préoccupent de l’impact sur les familles”, illustre Clara Piette Maghalães qui a dirigé le sondage du CEF. “La majorité

n’a jamais dû renoncer à partir pour des raisons financières mais 49% des jeunes connaissent quelqu’un dans ce cas de figure.”

“Chaque année, on a des séjours à des prix affolants.”

Parmi les solutions proposées, seul un répondant a avancé l’idée de mettre fin aux voyages scolaires. “Les élèves ont majoritairement avancé des propositions qui combinent solidarité (paie-ment en fonction des revenus),

financement public et adaptation des coûts afin de réduire les inégalités d’accès. Ils tiennent au voyage scolaire”, précise Clara Piette Maghalães.

Alors que la circulaire interdite qu’un enfant soit exclu d’un séjour pédagogique avec nuitée pour des raisons financières, ça reste le cas. “Selon notre étude de 2024-2025, un élève sur dix-huit ne participe pas à un voyage scolaire en primaire à cause du prix et ça passe à un élève sur dix en secondaire”, rappelle Merlin Gevers, chargé d’études à la Ligue des familles. “Chaque année, on a des écoles qui organisent des séjours à des prix affolants. Il faut concilier accessibilité pour tous et qualité.”

La Ligue plaide pour un plafonnement des voyages



■ Le prix des voyages scolaires inquiète aussi les élèves.

© DAYLIGHT PHOTO - FOTOLIA

scolaires et un fonds de solidarité communs à toutes les écoles. Elle souligne qu’un décret de la FWB oblige à déterminer un montant maximal qui peut être demandé aux parents mais, depuis 2019, le gouvernement n’a jamais opérationnalisé ce décret au-delà de la maternelle.

La ministre de l’Éducation Valérie Glatigny reconnaît

l’intérêt pédagogique des voyages scolaires comme prolongement des apprentissages et intégrés aux projets d’établissement. “L’enquête du CEF met en lumière des difficultés déjà couvertes par le cadre actuel”, indique le cabinet. “Une évaluation plus large est en cours afin d’analyser ces enjeux de manière approfondie.”

Zhen-Zhen Zveny

Mons concrétise son projet de “livre blanc des étoiles” pour les paranges

MONS

La ville souhaitait offrir cette disposition aux parents concernés, mais pas question de le faire n'importe comment.

Lentement mais sûrement, la ville de Mons poursuit son travail pour offrir aux paranges — des parents ayant perdu leur bébé pendant la grossesse ou à la naissance — un outil permettant malgré tout de “matérialiser” l'existence de ce dernier. Pas question ici de parler de registre des étoiles: la majorité LB-PTB-Ecolo a plutôt opté pour un livre blanc. Les dernières démarches sont désormais en cours pour concrétiser un projet réclamé et attendu de longue date par beaucoup.

“Ce document ne disposera d'aucune valeur légale.”

“Le sujet du deuil périnatal est évidemment très sensible”, souligne Céline De Bruyn (PTB), échevine en charge de l'égalité des chances. “L'idée reste de

prendre une mesure symbolique pour les paranges. Les réflexions ont été nombreuses mais nous ne souhaitons pas avancer avec précipitation. Nous avons en effet été alertés par des associations locales sur le risque qu'une telle disposition ouvre le débat sur la question de la reconnaissance du fœtus et, in fine, remette en question le droit à l'avortement.”

La Ville a donc opté pour un livre, et non pour un registre. “Il s'agira d'un document, d'un livre blanc des étoiles qui permettra aux paranges de noter le nom de leur enfant et d'être reconnus dans leur deuil, sans pour autant que le document ne dispose de valeur légale. À ce titre, il sera disponible en ligne ou via le service égalité des chances, et non auprès du service état civil/population. La distinction est importante: ce n'est pas un document assimilable à un registre de population ou de naissance.”

Par ailleurs, la Ville permettra aux personnes concernées de récupérer un arbre en hommage à ces enfants qui n'ont pas vécu, au même titre que les parents qui profitent du projet “Une naissance, un arbre”.

■ Un cadre juridique soigneusement balisé

Si le projet avance progressivement, c'est aussi

parce qu'il a nécessité un travail approfondi en amont. “Nous avons réalisé un important travail de cadastre juridique pour identifier l'option qui nous semblait la plus juste”, précise Céline De Bruyn. L'enjeu était notamment d'éviter toute ambiguïté juridique, dans un contexte où la question du deuil périnatal peut parfois être instru-

mentalisée dans d'autres débats sociétaux.

Au-delà de l'aspect symbolique, les autorités souhaitent également réfléchir à l'accompagnement des familles concernées. “Nous travaillons aussi avec des professionnels, notamment des psychologues, afin de réfléchir à l'accompagnement social du deuil périnatal”, ajoute l'échevine, consciente que ces démarches dépassent largement le cadre administratif.

Le projet n'a pas encore été formellement présenté au collège communal. Les autorités attendent en effet un dernier feu vert juridique avant de franchir une nouvelle étape. “La proposition est en cours d'analyse par le service juridique, pour que le rapport qui sera soumis au collège soit solide à tous points de vue”, conclut Céline De Bruyn.

Une dernière ligne droite pour un projet qui, s'il se veut avant tout symbolique, pourrait apporter une forme de reconnaissance attendue par de nombreux parents confrontés à l'indicible.



■ Les enfants mort-nés ou mort in utero pourront bientôt être symboliquement reconnus. © IMAGE

La ville publie une carte interactive des logements déclarés insalubres

MONS

La disposition vient d'être adoptée par la ville qui, en parallèle, serre également la vis sur le plan financier.

Dans un contexte de crise persistante du logement, la pression sur le marché locatif continue de s'intensifier, poussant certaines personnes à accepter des logements insalubres faute d'alternative. Face à ce phénomène, la Ville de Mons annonce de nouveaux outils pour lutter plus efficacement contre les marchands de sommeil.

À l'initiative du conseil

communal John Beugnies (PTB), l'échevine du logement, Céline De Bruyn (PTB), a rappelé l'ampleur des difficultés rencontrées par de nombreux ménages. *"La crise du logement, nous la constatons tous les jours. Le nombre de personnes qui viennent frapper à nos portes, en désespoir de logement, ne cesse d'augmenter"*, souligne-t-elle. La Ville poursuit par ailleurs sa collaboration avec la po-

lice, le parquet et le CPAS afin d'identifier les situations problématiques et reloger les victimes lorsque cela s'avère nécessaire.

Mais la principale nouveauté réside dans la mise en place d'un nouvel outil accessible au public. *"Désormais, sur le site Open Data de la Ville, une cartographie des arrêtés d'insalubrité adoptés par la Ville est disponible"*, explique Céline De Bruyn. Cette carte interactive vise à renforcer la prévention en permettant aux citoyens et aux associations d'identifier les logements déjà déclarés impropres à l'habitation.

L'objectif est d'éviter que certains biens interdits à la location ne soient remis sur le marché en toute discrétion. *"Malheureusement, certains propriétaires malhonnêtes ne respectent pas les arrêtés et relouent des biens qui ne sont pas dignes, voire dangereux pour la santé des habitants. Nous voulons lutter contre cela en rendant publiques les adresses des logements frappés par un arrêté d'insalubrité."*

Autre évolution importante: le renforcement des sanctions financières à l'encontre des propriétaires qui ne respectent pas les arrêtés. *"La nouvelle loi*

communale de 2024 permet de mettre des astreintes dans les arrêtés d'interdiction d'occupation. Cela donne la possibilité de faire payer le non-respect des arrêtés par des propriétaires", détaille Céline De Bruyn.

"Cette mesure sera utilisée contre les multipropriétaires qui ne collaborent pas pour mettre fin à la situation d'insalubrité", indique-t-elle, assumant une approche plus ferme. *"Nous voulons à la fois prévenir et serrer la vis en faisant payer. C'est peut-être le seul langage que certains comprennent: celui de l'argent."*

Emeline Berlier

Verbaliser sur base des images de vidéosurveillance : le parquet dit non

MONS

Le bourgmestre espérait y recourir pour sanctionner les automobilistes qui empruntent les sens interdit en centre-ville, notamment.

C'est à se demander comment certains sont parvenus à décrocher leur permis de conduire... Et pourtant. Visiblement fâchés avec le code de la route, de plus en plus d'automobilistes s'arrogent le droit de remonter... Des rues à sens unique. C'est un constat posé par les autorités communales montoises, qui déplorent le peu de marge dont elles disposent pour verbaliser ces contrevenants peu scrupuleux.

“En l'état actuel, on ne peut que demander à la police d'être vigilant.”

Ces comportements sont pourtant régulièrement constatés, notamment rue du Miroir et rue des Sœurs Grises. “Nous en sommes en effet informés. La problématique a encore été évoquée il

y a quelques semaines avec des commerçants lors d'une réunion”, a indiqué le bourgmestre, Nicolas Martin (LB), en réponse à une interpellation de Jonathan Darville (LB), conseiller communal.

Face à ces infractions répétées, la Ville aurait souhaité pouvoir s'appuyer

davantage sur les dispositifs de vidéosurveillance existants. “L'idéal serait de sanctionner sur base des constats réalisés par les caméras”, a expliqué Nicolas Martin. Une possibilité qui se heurte toutefois à la position actuelle des autorités judiciaires.

■ “Position tatillonne”

Selon le bourgmestre, le parquet ne souhaite pas que des verbalisations soient dressées uniquement sur base d'images.

“La police indique que le parquet ne souhaite pas qu'il y ait verbalisation sur base de caméras, car il veut une présence humaine pour constater qui conduit le véhicule, au-delà des coordonnées du véhicule identifié par caméra”, a-t-il détaillé. Une position qu'il juge “excessive ou tatillonne”, estimant qu'une telle approche pourrait constituer “une bonne première approche, comme pour un radar fixe.”

La Ville a également envisagé d'explorer d'autres

pistes juridiques afin de faciliter les sanctions. “Nous avons fait étudier la possibilité de faire basculer ces comportements dans le champ des sanctions administratives afin de les extraire du champ judiciaire mais ce n'est pas possible sur base de la législation actuelle”, regrette le maire. Dans ces conditions, les marges d'action restent limitées.

“Tout ce que l'on peut faire, en l'état actuel des choses, c'est demander aux équipes de police d'être vigilantes et de verbaliser lorsqu'un constat est réalisé”, a indiqué Nicolas Martin, précisant que la Ville pourrait également relancer des discussions avec le parquet, même si celles-ci “auraient a priori peu de chance d'aboutir dans le sens d'une facilitation d'une verbalisation.”

Le bourgmestre regrette cette situation, d'autant que les faits restent récurrents et difficiles à contenir durablement. “C'est dommage, car il est impossible de maintenir des agents en permanence dans ces lieux pour”, a-t-il conclu.



■ Certains automobilistes n'hésitent pas à braver les signalisations. © PAUL MILLOT STAGIAIRE LLB

Emeline Berlier

Un radar tronçon envisagé sur la chaussée du Roeulx

MONS

Jusqu'ici, la ville de Mons ne dispose d'aucun radar tronçon sur son territoire.

La question de la sécurité routière fait régulièrement débat dans nos communes, et Mons ne fait pas exception. Plus récemment, c'est le cas de la Chaussée du Roeulx qui a été évoqué. Interpellé par le conseiller communal Jonathan Darville (LB) sur les vitesses excessives régulièrement constatées sur cet axe majeur, le bourgmestre, Nicolas Martin (LB), a annoncé que la Ville souhaiterait faire étudier la possibilité

d'y installer un radar tronçon.

La sécurité sur cette chaussée fait en effet l'objet d'une attention particulière, en raison de sa densité et de sa fréquentation. Plusieurs lacunes ont notamment été identifiées au niveau des passages pour piétons. *“Certains passages présentent des problèmes de visibilité et de sécurisation. Le marquage au sol est parfois effacé, l'éclairage insuffisant et la signalisation verticale in-*

complète sur certains tronçons.”

La chaussée étant reprise dans le giron de la Région wallonne, ces constats seront transmis au Service public de Wallonie afin que des améliorations puissent être envisagées. Du côté des statistiques, l'accidentologie reste limitée: deux accidents liés à des problèmes d'éclairage ont été recensés en 2024, et un en 2025.

■ Faible taux d'infraction

Pour tenter de renforcer la sécurité sur cet axe, la Ville envisage tout de même une nouvelle piste:

l'installation d'un radar tronçon. Une première sur le territoire montois. *“Nous avons fait le choix de faire étudier la possibilité de placer un premier radar tronçon sur cette chaussée”,* a annoncé le bourgmestre. Selon lui, la configuration des lieux pourrait s'y prêter. *“Il s'agit d'une chaussée longue et peu interrompue par des voiries perpendiculaires, ce qui permettrait de calculer efficacement la vitesse moyenne des véhicules sans que ceux-ci ne puissent quitter l'axe.”*

Aujourd'hui, un radar préventif est déjà installé à l'entrée d'Havré et des contrôles au lidar sont organi-

sés régulièrement. Ces dispositifs montrent une proportion relativement faible d'infractions constatées – environ 0,1% – mais leur présence visible limite souvent les comportements à risque uniquement durant les périodes de contrôle.

D'où la volonté d'agir différemment. La ville de Mons n'a cependant pas les cartes en main, la Chaussée du Roeulx n'étant pas communale. Si l'installation d'un radar tronçon devrait être confirmée, Havré pourrait devenir le premier secteur montois équipé d'un tel dispositif.

Emeline Berlier

“Un débat sur la gestion du personnel n’a pas sa place en séance publique”

LEUZE-EN-HAINAUT

Le licenciement de deux cadres de l’administration communale continue de faire des vagues.

L’histoire a fait couler beaucoup d’encre. Il y a quinze jours, la responsable du service urbanisme et son conjoint, alors gestionnaire du pôle marchés publics, ont été licenciés avec effet immédiat par la Commune de Leuze. Une décision “brutale” pour divergences de vues qui a légitimement soulevé des questions.

Plusieurs mandataires de l’opposition, à savoir Christine Delcroix (Ecolo) et Nicolas Dumont (Idées), avaient finement “joué le coup” en évitant d’aborder la situation vécue par ces anciens employés. Mais le parallèle était vite fait et le bourgmestre libéral Hervé Cornillie a balayé d’un revers de la main les demandes des deux élus.

■ **“Ce sujet n’a pas sa place en séance publique”**

“Ces deux personnes ayant choisi de médiatiser les choses, nous n’avons plus la pos-

sibilité de préserver leur identité. Mais lorsqu’il s’agit de questions aussi fondamentales que les droits et devoirs de membres du personnel, il y a lieu de traiter ces points en huis clos. Ce sont des dossiers individuels qui relèvent des

ressources humaines”, soutient M. Cornillie.

■ **“Mon intervention a donc toute sa pertinence en séance publique”**

Le refus catégorique auquel s’est heurtée l’opposition a suscité l’incompréhension: “Je comprends votre malaise dans cette affaire

qui n’a pas donné une très belle image du climat régnant au sein de l’administration. Néanmoins, l’objet de mes questions ne concerne pas des éléments problématiques à caractère personnel. Je voulais vous interroger sur ce que coûte un licenciement pour la Ville, la notion de proportionnalité d’une telle mesure ainsi que la continuité des services lorsque l’on se sépare d’un ou

de plusieurs agents”, indique l’ancien échevin Idées Nicolas Dumont.

■ **“C’est de la censure”, fustige une élue de l’opposition**

Dans la foulée, la conseillère des “Verts”, Christine Delcroix, désirait obtenir des éclaircissements quant à la gestion des procédures d’évaluation du personnel communal. “J’ai bien mentionné dans ma demande d’interpellation que je n’évoquerai pas le cas particulier de ces personnes remerciées par la commune. Mon intervention a donc toute sa pertinence en séance publique.”

Le ton est progressivement monté et le maire a coupé court à toute discussion, réservant ses explications lors du huis clos. “Même si vous ne le formulez pas comme tel, vous personnalisez le débat à travers la situation de ces anciens employés.” Alors que Mme Delcroix “criait” à la censure, son collègue de la minorité, M. Dumont, se disait outré par la fin de non-recevoir signifié par le premier magistrat.



■ Le collège communal de Leuze a répondu aux questions de l’opposition lors du huis clos. © EDA

Pierre-Laurent Cuvelier

Une mosquée face à la prison: les autorités dénoncent un "torrent de propos racistes"

LEUZE-EN-HAINAUT

La circulation d'un tract évoquant la construction d'une mosquée le long de la N7 a rapidement enflammé les débats. Les autorités communales n'ont pas tardé à réagir.

Stupéfaction dans l'entité de Leuze-en-Hainaut. Un tract annonçant un projet de construction d'une mosquée, le long de l'avenue de l'Europe, a suscité un vif émoi parmi la population locale. Dans le visuel diffusé sur les réseaux sociaux, le centre culturel Al-Amin lance un appel au financement en vue de l'édification d'un bâtiment sur un terrain situé en bordure de la N7, face à la prison de Leuze.

"C'est important d'insister: le racisme est un délit, pas une opinion"

"Aidez-nous à construire la maison d'Allah", peut-on lire dans le docu-

ment invitant chaque citoyen désireux de soutenir le projet à investir un montant de 50 € par mètre carré. Les instigateurs du projet, qui ont constitué une ASBL en septembre 2025, ont même mentionné sur le tract le numéro de compte pour les dons.

Il est question d'une "maison d'Allah"

Face à la déferlante de commentaires sur Internet et à la nature particulière et sensible du projet, les autorités leuZOises (MR-PS) se devaient de réagir. Ils se sont "exécutés" mercredi soir en ouverture du conseil communal: "Le collège a pris acte de la diffusion d'un appel au financement pour la construction d'une "maison d'Allah", tantôt présentée comme une mosquée, tantôt

comme un centre multiculturel", déclare le député bourgmestre Hervé Cornillie.

Au nom du collège, le mandataire libéral fustige le torrent de propos racistes engendrés par cette annonce. "C'est important d'insister: le racisme est un délit, pas une opinion. La liberté d'association et la liberté de culte sont garanties par la Constitution belge, le texte fondamental qui encadre les institutions et la société, dans ses droits et ses devoirs."

Une structure susceptible de contribuer à la radicalisation?

Par rapport à cette initiative, portée par des privés, M. Cornillie insiste sur le fait que la Commune n'a pas de prérogative, par exemple d'interdiction, dans la vente d'un bien immobilier d'un particulier à un autre particulier. "Concernant le suivi de l'évolution du dossier, le collège renvoie vers les réglementations diverses et variées qui régissent le changement

d'affectation d'un lieu ou les travaux qui y seront menés (Code de développement territorial, permis d'environnement, normes de sécurité...). Dans cet État laïque, les églises sont séparées de l'État et ce seront ces règles qui seront appliquées au cas présent par notre majorité, fidèle aux valeurs qui l'animent", souligne le premier magistrat.

Le pouvoir politique leuZOIS en convient, les réactions émises sur les réseaux sociaux ou adressées aux membres du collège témoignent d'une certaine

peur, sans doute de l'inconnu.

"On ressent aussi une crainte liée à l'établissement sur notre territoire d'une structure pouvant contribuer à la radicalisation. Une fois l'information en notre possession, un dialogue avec les services de police a été établi, et en particulier en perspective du travail de la Cellule de sécurité intégrale locale qui prend également en charge la prévention du radicalisme", ponctue le bourgmestre.

Pierre-Laurent Cuvelier

ActiVent Wallonie

VILLE DE SAINT-GHISLAIN

AVIS A LA POPULATION

REUNION D'INFORMATION PREALABLE PROJET SOUMIS A ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Communes concernées au sens du Code de l'Environnement (Art. R41-1):
Saint-Ghislain, Colfontaine, Boussu, Quaregnon, Mons et Jurbise.

ActiVent Wallonie SRL, Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis d'Environnement de classe 1 relative à:

L'augmentation de puissance d'une éolienne existante située dans le zoning industriel de Ghlin - Baudour à 7331 - Saint-Ghislain, sur le site industriel de Thio Materials Belgium.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.



BRAINE-LE-COMTE

« Burn-out agricole » : une conférence pour mieux comprendre

Une conférence consacrée au burn-out dans le monde agricole se tiendra le jeudi 28 mai à Braine-le-Comte. L'objectif est d'apporter des outils pour mieux appréhender cette problématique.

Organisée à l'Hôtel de Ville, cette rencontre abordera les difficultés liées à un métier exigeant, où les contraintes peuvent rendre difficile le maintien d'un équilibre. Elle proposera des pistes

concrètes pour comprendre les mécanismes du burn-out et agir.

La conférence sera animée par Frédéric Rober, coach spécialisé dans l'accompagnement du burn-out et des transitions profession-

nelles. L'événement, gratuit, débutera à 20h et se déroulera au premier étage de l'Hôtel de Ville. ■

À noter : Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la ville de Braine-le-Comte.



À l'Hôtel de Ville. © Pexels

29 EMPLOIS MENACÉS AUX CARRIÈRES DU HAINAUT: « ON TENTE DE LIMITER LA CASSE ! »

La direction des Carrières du Hainaut, à Soignies, a annoncé son intention de licencier 29 travailleurs. Syndicats et direction ont entamé des discussions ce mercredi, avec l'objectif de limiter la casse. Mais les négociations s'avèrent plus complexes que lors de la dernière restructuration en 2024.

ARNAUD DUJARDIN

La direction des Carrières du Hainaut, à Soignies, a annoncé ce lundi 20 avril, lors d'un conseil d'entreprise extraordinaire, son intention de se séparer de 29 travailleurs, dont 20 ouvriers et 9 employés. Une décision qu'elle justifie par un carnet de commandes en berne et par la hausse des coûts de l'énergie, dans un contexte international tendu.

Active depuis plus de 130 ans dans l'extraction et la transformation de la Pierre Bleue du Hainaut, l'entreprise, propriété du groupe britannique SigmaRoc, emploie actuellement 273 ouvriers et 82 employés. Malgré les arguments économiques avancés par la direction, l'annonce passe mal du côté syndical.

« Le marché de la pierre n'est pas au top, c'est compliqué au niveau des prix et des commandes », explique Stefano Fragapane, secrétaire régional de la Centrale Générale FGITB. « Mais le bilan 2025 n'était pas si mauvais... »

Une première réunion entre la direction et les représentants de la FGITB et de la CSC s'est tenue ce mercredi. Un contact assez bref qui n'a pas permis d'entrer dans le fond du dossier. Les syndicats ont demandé à la direction de re-

venir avec des propositions concrètes, tant sur le nombre de licenciements que sur la procédure envisagée. Une nouvelle rencontre est prévue ce vendredi à Mons.

Face à cette situation, les syndicats entendent en effet peser dans les négociations: « On va essayer de limiter la casse comme en 2024, néanmoins les conditions sont plus compliquées, car avec la fin des prépensions, cela nous laisse peu de possibilités pour les travailleurs âgés. Nous travaillons cependant sur plusieurs pistes d'allègements de fin de carrière, avec des réductions de temps de travail sur base volontaire, ce qui permettrait de maintenir plus d'emplois. »

INQUIÉTUDE DES TRAVAILLEURS

Stefano Fragapane ne nie pas l'inquiétude au sein des travailleurs: « Certains sont âgés, la compensation financière de l'employeur en matière de prépension (RCC) n'est plus possible, et pour quelques-uns, un départ anticipé à la pension signifie d'office une perte financière. Et la réforme du chômage limitée à deux ans, même pour les plus de 55 ans, n'arrange pas les choses. Certains craignent de ne pas retrouver du travail et de se voir exclure au bout de deux ans, et parmi les plus



Les négociations entre syndicats et direction commencent. © David Claes

jeunes, d'autres ne rentrent même pas dans les conditions du chômage. »

« La fin des RCC et le chômage



« La fin des prépensions laisse peu de possibilités pour les plus âgés »

Stefano Fragapane, FGITB

limité dans le temps nous inciteront d'autant plus à exiger des compensations extralégales », rajoute Benoît Brabant, Secrétaire régional CSC bâtiment.

CHÔMAGE ÉCONOMIQUE

« Mais pour nous, le premier objectif est d'éviter au maximum les licenciements secs. Au regard des bénéfices corrects engendrés par l'entreprise en 2025, et de la possibilité de recourir à une solution de chômage économique déjà utilisée suite à une baisse d'activité, cette restructuration décidée par la direction sans raison vitale est pour nous prématurée. »

Autre point sensible: les cri-

tères de sélection des travailleurs concernés par les licenciements restent inconnus à ce stade. Les syndicats souhaitent également négocier des compensations extralégales, notamment des primes de départ liées à l'ancienneté. Les négociations ne font donc que commencer. Si le climat est décrit comme serein et courtois, l'enjeu reste important pour les 29 travailleurs concernés. Côté syndical, l'objectif est clair: parvenir à un accord similaire à celui de 2024, où déjà une vingtaine de travailleurs avaient perdu leur job, pour limiter au maximum l'impact social de cette nouvelle restructuration. ■

Un 2^e Batopin à Trivières alors que d'autres villages en sont dépourvus

L'installation d'un nouveau distributeur Batopin à Trivières facilite l'accès à l'argent liquide sur un axe fréquenté. Mais cette arrivée met en lumière de fortes disparités dans l'entité, où plusieurs villages restent mal desservis...

Laurine Hanouet

Un nouveau distributeur Batopin a récemment été installé rue de la Tondrée, sur le parking du Delhaize de Trivières. Une implantation qui se veut pratique, située le long d'un axe très fréquenté, et qui permet aux habitants comme aux visiteurs de retirer de l'argent liquide facilement.

Si cette arrivée constitue une bonne nouvelle pour Trivières, elle relance toutefois une question plus large : celle de l'accès aux distributeurs automatiques dans l'ensemble de l'entité. Car dans plusieurs villages tels qu'Houdeng, Saint-Vaast, Maurage, Bousoit, Besonrieux... La situation reste problématique.

Le bourgmestre de La Louvière ne cache pas sa frustration face à ce qu'il considère

comme une répartition incohérente des distributeurs. « Nous harcelons Batopin, parce qu'on estime que leurs critères d'installation ne sont pas toujours très explicites ni cohérents », nous confie Jacques Gobert.

”

« À Saint-Vaast, il n'y a pas de point cash. C'est un non-sens »

Jacques Gobert
BOURGMESTRE

L'exemple des deux Houdeng illustre particulièrement cette difficulté. Avec 15.000 habitants, la zone ne dispose que d'un seul distributeur bpost, souvent à court de billets en raison de sa forte fréquentation. « C'est vrai-

ment problématique. On essaye d'obtenir, commune après commune, des décisions de la part de Batopin, mais c'est compliqué », insiste-t-il.

Dans le même temps, Trivières se retrouve désormais avec deux distributeurs à moins de 500 mètres l'un de l'autre, alors que certaines anciennes communes voisines n'en comptent aucun. « J'imagine que c'est la grand-route qui les intéresse. Pourtant, de l'autre côté de celle-ci, à Saint-Vaast, il n'y a pas de point cash. C'est un non-sens », déplore-t-il.

ABSENCE DE CONCERTATION

Si le distributeur installé sur la place de Trivières trois mois plus tôt avait fait l'objet de l'accord de l'administration communale au préalable, celui du Delhaize, situé sur un terrain privé, a en revanche

été installé sans consultation. « Car cela relève du domaine privé. Nous l'avons donc découvert en même temps que tout le monde », explique Jacques Gobert. « Je dénonce cette absence de concertation. Ils ne connaissent pas le territoire et ils raisonnent en termes de cartographie. La réalité de terrain n'est pas du tout celle qu'ils s'imaginent. La densité d'habitat et la sociologie de la population sont notamment des éléments qui motivent l'implantation sur un lieu plutôt qu'un autre ». Actuellement, Batopin n'aurait pas fait de demande auprès de l'administration communale concernant l'installation de futurs distributeurs. « Mais nous avons des revendications, notamment sur les deux Houdeng dont la concentration d'habitants est importante ». Voici quelques jours, nous

évoquions dans nos colonnes l'initiative de Guillaume, à savoir le lancement d'une pétition pour réclamer l'installation d'un nouveau distributeur à Houdeng. Le porte-parole de Batopin avait alors assuré que ce projet n'était pas sur la table.

La promesse de ce consortium entre Belfius, BNP Paribas Fortis, ING et KBC : que chaque Belge trouve un Batopin à maximum 5km de son domicile.

Or, « Houdeng fait partie de La Louvière et nous avons un point dans le centre-ville et un au shopping Cora. Nous sommes aussi à Trivières et Haine-St-Paul... » disait-il. « Nous ne prévoyons pas d'en installer d'autres à Houdeng, ni dans l'entité. Mais nous ne sommes pas les seuls acteurs, je ne sais pas ce qu'il en est des projets des autres banques » ■

INSISTANT, OUI, MAIS AU BÉNÉFICE DES HANDICAPÉS, SELON LES AVOCATS DU BARON

Abus de subsides et de biens sociaux, prise d'intérêt au détriment de la Province ? Le tribunal de Mons jugera le 12 juin. Le dossier implique trois associations et sept prévenus, parmi lesquels le baron Jean-Marie Bogaert et l'ancien député provincial MR Gérald Moortgat.

GISÈLE MARÉCHAL

La chambre à trois juges du tribunal de Mons a clôturé ce jeudi la troisième journée du procès de Gérald Moortgat, qui fut député provincial en charge des affaires sociales en Hainaut jusqu'en 2018, du baron Jean-Marie Bogaert, responsable de trois associations d'aide aux infirmes moteurs cérébraux, et des sociétés de ce dernier : la fondation Bogaert, l'Amicale AIMC et l'association Vestric. Ce jeudi, la parole était donnée aux avocats des sociétés du baron Bogaert. Tous plaident l'irrecevabilité des poursuites ou l'acquiescement.

signent une convention, mais Gérald Moortgat et son équipe ont revu leur copie, et le député l'a représentée le 16 juillet 2015 au collège provincial, et l'a signée le 1^{er} octobre 2015. La Province payait désormais 198.000 euros (pour 12 mois) à Vestric.

DES AIDES TROP GÉNÉREUSES

Était-ce trop cher, alors que les résidents du centre Arthur Regniers ne l'occupaient que 14 semaines par an, pendant les vacances sco-

laire ? Le baron se serait-il servi de ses contacts politiques et francs-maçons pour obtenir des largesses de la Province pour ses associations, associations à mission d'intérêt public, oui, mais privées ? Le baron avait-il le droit de percevoir sept équivalents temps plein en emplois subventionnés par le Forem et la Wallonie pour l'AIMC sur son site de Beau-regard à Thuin ? Le baron a-t-il confondu l'intérêt général de ses associations et son intérêt privé ? Son ingérence choque le parquet. Avait-il le droit de faire des bénéfices, même plantureux, du moment qu'il les réinvestissait pour ses associations non-marchandes, au nom de son but désintéressé ? Avait-il le droit de fusionner ses associations (ayant des missions transposables) ? Octogénaire, il comptait transférer le tout à la Fondation Roi Baudouin.

PAS D'ENRICHISSEMENT PERSONNEL

« S'enrichir personnellement ? Il a fait tout le

»
« Les députés hainuyers ne pourraient pas dire qu'ils ne savaient pas »

Marc Denève
AVOCAT DU BARON

les avocats du baron et de ses sociétés. Même si on doit admettre qu'il pouvait être harcelant et autoritaire quand il cherchait à obtenir une aide, y compris dans les arcanes provinciaux où il connaissait du monde...

On reparle de la convention (finalement résiliée en 2021) que Gérald Moortgat a signée le 1^{er} septembre 2015,

après l'avoir présentée en collège le 16 juillet 2015.

« En présence de Tommy Leclercq,

gouverneur du Hainaut et commissaire de la Région wallonne », précise M^{re} Marc Denève, avocat du baron qui dit que le document a été amendé avant signature. « Les députés hainuyers ne pourraient pas dire qu'ils ne savaient pas. » Quitte à se décharger sur leur collègue des affaires sociales ?

Procès paradoxal, où un autre prévenu, neuropsychiatre dévoué, qui compte 40 ans au service des infirmes moteurs cérébraux au sein de l'ABEHCAR, aura été loué pour ses compétences en matière de santé, davantage que pour ses qualités administratives... Lui comme Jean-Marie Bogaert et Gérald Moortgat, ne passent décidément pas comme s'étant enrichis personnellement.

LA PROVINCE RÉCLAME 906.000€

Reste à voir si comme l'a plaidé M^{re} Nathan Radelet, la Province devra récupérer 906.000 euros, dont la mission en faveur des handicapés aurait été privée.



198.000€ PAR AN

Le débat est centré sur l'occupation du domaine de Vestric, dans le sud de la France, par les résidents de l'association paraprovinciale ABEHCAR (association pour le bien-être et l'hébergement des handicapés du centre Arthur Regniers). Les personnes handicapées y passaient leurs vacances, moyennant location payée par l'argent public provincial selon le nombre de nuitées dans ce domaine. En 2013, il fut question que la Province et

contraire!», arguent



Le jugement du tribunal est très attendu, le 12 juin. En cas de verdict accablant, « l'AIMC risque de s'éteindre », note son avocat. Pour le château de Vestric, inoccupé depuis 2021 (car devenu trop cher pour son occupation par le Hainaut), et depuis 2021 objet d'une saisie immobilière, le baron espère une issue juridique favorable, « pour 25 enfants qui n'ont pas su prendre de vacances depuis le Covid », dit-il. ■

Le baron Bogaert et Gérald Moortgat. © Belga

Accès aux cimetières en voiture : PMR et autres devront payer un badge !

Le conseil communal a validé la mise en place d'un badge payant pour accéder en voiture aux cimetières dès 2026. Une mesure critiquée par l'opposition, qui pointe une charge supplémentaire pour les plus fragiles, en l'occurrence les PMR et les personnes âgées.

ARNAUD DUJARDIN

Le débat a été animé ce mardi 21 avril au conseil communal de La Louvière. En cause: la modification du règlement communal sur les cimetières, avec l'instauration d'un badge électronique payant pour l'accès en véhicule. Une mesure qui entrera en vigueur en 2026 et qui ne fait pas l'unanimité.

Concrètement, le système actuel d'accès motorisé gratuit sera remplacé par un badge délivré par le service État civil au prix de 12,5 euros. Une redevance qui suscite des réserves du côté de l'opposition. Pour Michaël Van Hooland, chef de file LEA, « Cela engendre un coût pour les citoyens, alors que le public visé est celui des personnes âgées ou à mobilité réduite ». Il s'interroge aussi sur l'intérêt global du dispositif: « Nous avons du mal à percevoir le bénéfice de modifier le système actuel. Cela risque de décourager des personnes de pouvoir honorer la mémoire de leur défunt. » L'élu pointe

également un paradoxe: « On demande en outre à un public à mobilité réduite de se rendre dans un service communal pour obtenir le badge, alors que ce type d'autorisation pourrait être dématérialisé. » Ce dernier plaide plutôt pour des investissements dans l'aménagement des cimetières, avec davantage de bancs ou de plantations pour améliorer le confort des visiteurs.

Même tonalité du côté du PTB. « Cette redevance touche principalement les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Elle est discriminatoire », estime Livia Lumia qui propose une alternative: « Un système de caution permettrait d'éviter les abus sans transformer cet accès en charge supplémentaire. »

PLUS DE SÉCURITÉ

Face aux critiques, l'échevin des Espaces publics, Nicolas Godin (PS), rappelle que La Louvière fait figure d'exception: « La ville est une des seules à permettre l'accès en véhicule dans ses cimetières



N. Godin rappelle les vols. © D.Claes

pour les personnes à mobilité réduite ». Selon lui, le nouveau système vise surtout à mieux encadrer cet accès. « Beaucoup de personnes entrent sans autorisation. C'est un risque pour les visiteurs. Nous voulons un contrôle plus juste, sans devoir mobiliser du personnel à chaque entrée. » Il a évoqué les vols multiples et la nécessité de mieux les sécuriser, avec un système d'identification par badge: « On ne peut pas permettre à n'importe qui de remplir son coffre... »

ACCÈS LE WEEK-END

Autre argument avancé: l'élargissement des possibili-



Des portails sécurisés à l'entrée des cimetières © D.C.

tés d'accès. « Ce mécanisme permet désormais un accès aux véhicules aussi le week-end, ce qui n'existait pas auparavant », précise Nicolas Godin, évoquant une demande récurrente des citoyens. Concernant le prix du badge, il reconnaît néanmoins que l'idée d'une caution avait été envisagée. « C'était notre volonté première, mais un système de cautionnement à maintenir sur de multiples années avec aussi des personnes extérieures à notre entité, aurait été ingérable par nos services. »

UN MÉCANISME IMPOSÉ

Le bourgmestre Jacques Gobert (PS) a rappelé de son côté que la Ville de La Louvière sous Plan Oxygène était soumise par la tutelle à certaines

obligations: « Rien ne peut plus être offert gratuitement. Les 12,5 euros correspondent au coût réel du dispositif. Le badge permettra une traçabilité des entrées, ce qui peut aider face aux dégradations constatées dans les cimetières », insiste-t-il.

Nicolas Godin a rappelé par ailleurs les investissements en cours, notamment la macadamisation des allées pour faciliter les déplacements, y compris pour les personnes ne disposant pas du badge. Au terme des échanges, les groupes PTB et LEA ont annoncé leur abstention sur le dossier. La majorité l'a approuvé, mais le dispositif fera l'objet d'une période d'observation de trois mois afin d'évaluer son fonctionnement et, si nécessaire, d'y apporter des ajustements. ■

La règle que les cyclistes « oublient » et qui énervent particulièrement les automobilistes

Même si beaucoup de cyclistes sont aussi des automobilistes, ils ont tendance à prendre des libertés avec le Code de la route.



YANNICK HALLET
Journaliste

Avec le retour du soleil, les cyclistes ressortent, pas toujours respectueux du Code, comme le note Patrice qui nous a contactés via le bouton « Alerte-nous » de Sudinfo. « Est-il possible de faire un rappel des règles qui doivent être appliquées par les cyclistes », nous écrit ce lecteur tournaisien. Il pointe le fait que les pistes cyclables ne sont pas tou-

jours utilisées. « Existe-t-il des dérogations », nous demande Patrice. Même écho chez Christian qui habite en Gaume : « Ils roulent parfois à trois de front et ne se rabattent pas lorsqu'on arrive en voiture. C'est la galère. Je ne comprends pas pourquoi ils s'obstinent à rouler « en troupeau » alors qu'ils ne dérangeront personne en file indienne. Faire du sport c'est bien, mais ça n'excuse pas tout. C'est dangereux pour eux comme pour les voitures ! ».

« Les cyclistes ne peuvent être au maximum qu'à deux de

front afin de se remettre facilement en file indienne », indique Belinda Demattia, porte-parole de l'Agence wallonne pour la sécurité routière. Selon le Baromètre de la cohabitation routière 2026 de l'AWSR, 40 % des personnes interrogées estiment que les cyclistes ne respectent jamais les règles. C'est mieux que les trottinettistes -70 % d'avis défavorables –, mais nettement moins bien que les piétons (20 %) et les automobilistes (16 %).

Une étude plus approfondie de l'Agence en 2024 détaille les griefs à leur encontre. Au moins 60 % des non-cyclistes jugent que les cyclistes ont tendance à penser que « la route leur appartient et à ne pas respecter le Code ». Pour 39 % des non-cyclistes, le comportement du cycliste lui-même, par sa prise de risque, le met en danger. « Selon nos enquêtes, en Wallonie, la majorité des cyclistes disposent du permis B », souligne Belinda Demattia.

Voici une piqûre de rappel pour ceux qui auraient « oublié » le Code. S'il y a une piste cyclable, on est tenu de l'utiliser... du moins si elle est prati-

cable. Reconnaissons que ces voies ne sont pas toujours impeccables.

A LA QUEUE LEU LEU

S'il est bien un point que divise, c'est le fait de rouler de front. « On peut le faire en ville, mais on doit toujours se replacer en file indienne lorsque la



« En dehors des agglomérations, vous devez vous remettre en file indienne si un véhicule arrive par l'arrière »

Belinda Demattia
AWSR

route est trop étroite pour permettre le croisement. En dehors des agglomérations, vous devez vous remettre en file indienne si un véhicule arrive par l'arrière », détaille Belinda Demattia. Quand une remorque est attelée à un vélo, il faut rou-

ler l'un derrière l'autre. En cas de dépassement, une voiture doit respecter l'écart latéral minimal d'un mètre en ville et de 1,5 m en dehors.

Comme pour les autres conducteurs, le Code impose au cycliste de se tenir le plus à droite possible. Exception à la règle les places et les ronds-points. « Cela ne signifie pas qu'il faut être dans le caniveau. Un cycliste qui roule trop près de véhicules en stationnement est à la merci d'une portière qui s'ouvre ou d'être frôlé par une voiture qui dépasse », précise la porte-parole de l'AWSR. Le seul endroit où l'on peut utiliser toute la largeur de la voie publique est la zone cyclable signalée par le panneau adéquat. Les conducteurs ont un rôle essentiel à jouer dans la sécurité des deux-roues. « Quand un cycliste entre en collision avec un autre usager, il s'agit d'un automobiliste dans 8 cas sur 10. Face à une voiture, et sans protection comparable à celle d'un habitacle, le risque de blessures graves est alors nettement plus élevé pour les cyclistes », conclut Belinda Demattia. Par ailleurs, les cyclistes sont plus susceptibles de se retrouver dans l'angle mort en raison de leur silhouette étroite donc au volant. ■



Il faut respecter les règles lorsqu'on roule à deux de front. © Getty Images

« UN IMPÔT DÉGUISÉ » : LES PARENTS VONT DEVOIR COMPENSER LA PERTE !

Les écoles planchent actuellement sur la manière de garantir la gratuité des fournitures l'an prochain, suite à la révision des budgets. Avec une certitude : il faudra bien aller chercher l'argent quelque part...



SABRINA
BERHIN

Journaliste

La fin de l'année scolaire n'a pas encore sonné que les directions d'école sont déjà en pleine préparation de la rentrée prochaine. Une récente circulaire de la ministre de l'Enseignement, Valérie Glatigny, a mis sur la table des discussions un sujet capital : l'organisation de la gratuité dès l'an prochain.

Et les directions parlent ici d'une même voix : c'est un casse-tête ! Marc Duquesne, directeur de l'école Saint-Ferdinand à Jemappes, a sorti sa calculatrice. D'un budget de 75 euros par élève, il passera à... 25 euros l'an prochain. Il n'y a pas de miracle : quand on passe d'une subvention de 23,3 millions (en 2025-2026, NdlR) pour quelque 300.000 élèves (301.662 au 30 septembre 2024, NdlR) à un montant de 11 millions d'euros pour plus de 460.000 élèves (461.660 déclarés par les écoles au 15 janvier 2026, NdlR), ça fait mal...

La gratuité qui était appliquée jusqu'en 3^e primaire le sera en effet jusqu'en 5^e pour la rentrée 2026 et inclura les 6^e dès 2027. L'impact varie d'une école à l'autre.

Marie-Line Marche, directrice à l'école Saint-Joseph de Couvin, va passer de 60 à une vingtaine d'euros par élève.

CALCUL INSOLUBLE

Face à ce calcul insoluble, les écoles vont devoir innover. La Fédération Wallonie-Bruxelles met l'accent sur la responsabilisation des parents, avec une adaptation des règlements d'ordre intérieur pour fixer les règles de remboursement du matériel en cas de dégradation ou de perte. « C'était déjà le cas chez nous », répond Marie-Line Marche. « Dans les faits, c'est difficile de savoir si c'est un accident ou non et qui est responsable... »

Et Marc Duquesne de compléter : « C'est bien beau de responsabiliser les parents, mais on parle ici d'enfants de parfois 6 ans... Un crayon ordinaire, ça ne dure qu'un mois. Et puis, la qualité n'est pas forcément là à la base. »

Une institutrice nous explique par ailleurs que, déjà actuellement, avec des moyens plus conséquents, elle devait déboursier de sa poche pour reconstituer des stocks de crayons dans sa classe.

VENTES DE LASAGNES

Pour limiter les coûts, la Fédération Wallonie-Bruxelles encourage la

”

« Un crayon ordinaire, ça ne dure qu'un mois »

Marc Duquesne

DIRECTEUR DE L'INSTITUT
SAINT-FERDINAND À JEMAPPES

réutilisation du matériel d'année en année. Une approche durable que les écoles avaient, là aussi, déjà adoptée.

Les directions se creusent alors les méninges. Et la meilleure solution trouvée aujourd'hui est de multiplier les fêtes ou les ventes qui permettront de renflouer les caisses. « Cela se fera sur le dos du travail des enseignants », regrette M. Duquesne. « Et pour les

parents, ce sera un impôt déguisé ! Ce sont eux qui devront mettre la main à la poche. Mais je suis sûr que ce sera de plus en plus difficile aussi de les mobiliser. » D'autant que, au final, une vente de lasagnes, par exemple, coûtera plus cher aux parents que l'achat d'un bic ou d'une gomme...

Les écoles vont devoir raboter aussi sur les sorties scolaires. « Le surplus de la subvention « gratuité » nous permettait de réduire ces coûts », rapporte Mme Marche. « Certaines écoles ont un car à leur disposition, ce qui n'est pas le cas chez nous. Les parents de nos élèves devront donc désormais payer alors qu'à côté, ce sera toujours offert. » Le plafond de ce qui peut être réclamé aux parents pour les activités culturelles et sportives reste d'actualité, à savoir 56,32 euros par élève et par an.

1,5 MILLIARD DE DÉFICIT

La baisse des montants « gratuité » est justifiée par le déficit de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui dépasse 1,5 milliard d'euros. Le gouvernement

rappelle également que, même si les chiffres passent de 24 à 11 millions, l'enveloppe globale des moyens de fonctionnement sera augmentée de 5 millions jusqu'en 2034 pour les écoles (hors réseau WBE). En 2025, plus de 259 millions d'euros étaient consacrés à ces écoles sur les 723 millions de frais de fonctionnement de l'ensemble des établissements. D'ici 2034, le montant total devrait atteindre les 820 millions. La Fédération s'assurera du respect de la gratuité en conditionnant l'accès aux dotations et subventions de fonctionnement à la mise à disposition gratuite des fournitures scolaires par les pouvoirs organisateurs. ■



LE SOIR

CSC, CGSLB et FGTB avancent une série de mesures fiscales et parafiscales afin d'accroître les recettes publiques.

A l'Arizona et ses économies budgétaires, ils répondent par des alternatives chiffrées.

PASCAL LORENT

Des alternatives existent », clame Bert Engelaar, président de la FGTB, à la tribune. C'est le branle-bas de combat, avec les petits plats dans les grands, ce jeudi matin, dans la salle de réception de la Brussels Info Place. Le front commun syndical (CSC, CGSLB et FGTB) joue un joli coup médiatique : proposer des mesures destinées à générer des recettes nouvelles pour l'Etat. Un véritable refinancement chiffré grâce aux données de différentes administrations fédérales.

A la tribune, Marie-Hélène Ska (secrétaire générale de la CSC) énumère ces propositions et le rendement budgétaire escompté. Mieux, elle les tresse, comme la corde pour pendre Tina (acronyme de « *There is no alternative* », « il n'y a pas d'alternative »). Avec l'idée qu'aux mesures d'économies portées par l'Arizona, on peut substituer des mesures fiscales et parafiscales qui vont renflouer les caisses de l'Etat, avec l'objectif de justice fiscale et de solidarité, plaide-t-elle.

Les sociétés de management dans le viseur

Quatorze propositions syndicales sont sur la table. La première, l'une des plus spectaculaires, n'est pas neuve : il s'agit de globaliser l'ensemble des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques (IPP) – ceux du travail, du patrimoine financier (intérêts, dividendes, plus-values) ou du patrimoine immobilier (loyers) – avec une imposition progressive. Rendement escompté : 12,9 milliards. Toujours dans une logique de justice fiscale, le trio syndical entend faire un sort aux sociétés de management, en supprimant notamment le taux réduit d'imposition. Gain pour l'Etat : 526 millions.

Les syndicats, cela ne surprendra per-

sonne, entendent également soumettre aux mêmes contributions fiscales et parafiscales (IPP et ONSS) les flexi-jobs (380 millions), le travail étudiant (756 millions avec en contrepartie l'octroi de droits sociaux) et les rémunérations alternatives (stock-option, logement de fonction...). « Il n'est pas normal qu'un jobiste travaille parfois plusieurs années sans se constituer des droits », martèle la secrétaire générale de la CSC. Côté salaires encore, le front commun réclame l'évaluation et la limitation des subventions salariales octroyées aux employeurs. La simple réduction des aides pour le travail de nuit (de 25 %) et celles pour la recherche et développement (de 20 %) permettrait d'économiser 890 millions d'euros.

Les réductions d'impôt octroyées aux sociétés via la déduction des revenus définitivement taxés (RDT) paraissent

trop généreusement octroyées, selon le banc syndical. Leur limitation ramènerait un milliard au Trésor public. Pareil pour la rationalisation de la déduction pour innovation (un milliard) et la suppression du remboursement des acises sur le diesel professionnel (500 millions).

Objectif : 25.000 signatures

D'autres propositions – comme la fin progressive des réductions de cotisations sociales pour la première embauche (620 millions), la fixation d'un taux unique de 20,5 % de cotisations sociales pour les indépendants (700 millions), la négociation libre des salaires en fonction de l'inflation et de la productivité (360 millions), l'instauration d'un « prix équitable » pour les médicaments (237 millions) et la prolongation du salaire garanti en cas de maladie au

frais de l'employeur et non de la collectivité (575 millions) – permettraient, assurent les syndicats, de rentrer 21,2 milliards de recettes ou d'économies supplémentaires pour l'Etat.

Par ailleurs, les syndicats lancent également une pétition sur le site de la Chambre, avec l'objectif de dépasser le cap des 25.000 signatures, afin d'être reçus en commission des Finances et du Budget. Une démarche qui vise à porter trois revendications : la création d'un cadastre des fortunes, la mention dans la déclaration fiscale de l'ensemble des revenus et avantages obtenus dans l'année, et l'instauration d'une plus grande progressivité de l'impôt avec un meilleur équilibre entre contribution des revenus du travail et ceux du capital. Des propositions qui semblent fort éloignées de l'Arizona. Pour ne pas dire aux antipodes.

Le front commun syndical propose 21,2 milliards à l'Etat



stratégie Les syndicats sortent du piège de « l'opposition stérile » en rangs serrés

ANALYSE

P.L.T

La séquence qui vient de se jouer en deux temps relève un peu du hasard. Mercredi et jeudi, au sein du « Groupe des Dix » (le G10, avec les employeurs) puis en front commun, les syndicats ont formulé des contre-propositions à l'Arizona. Et cela quelques semaines après avoir annoncé la date de la prochaine manifestation nationale, prévue ce 12 mai. Changement de stratégie ? Diversification plutôt, comme le rappelle Marie-Hélène Ska (secrétaire générale de la CSC), « nous avions dit dès le début de l'année que nous viendrions avec des propositions ».

Il y a d'abord eu l'accord intervenu en G10 en ce début de semaine. A ceux qui estiment que la concertation sociale ne fonctionne plus, les interlocuteurs sociaux adressent un démenti. Et produisent un accord *win-win* : les syndicats y gagnent l'annulation du plafonnement de l'indexation des salaires dans le secteur privé, et les employeurs évitent la double contribution solidaire prélevée sur la non-indexation. Tout ce

qu'ils honnissaient dans le plafonnement de l'indexation.

Le mécanisme relève a priori du bon sens, puisque les prix du gaz et de l'électricité ont tendance à jouer au yoyo entre les périodes de crise ; autant les intégrer dans le calcul de l'inflation sur base d'une moyenne annuelle plutôt que mensuelle. C'est ce qui se fait déjà pour le mazout depuis 2012, rappelle le camp syndical. Et en intégrant dans ce calcul les contrats d'énergie en cours en plus des nouveaux contrats, on permet à ce calcul de coller davantage à la réalité des Belges, certains d'entre eux disposant d'un contrat fixe leur permettant de subir la hausse des prix sans sourciller. En outre, en adoptant ce second point, la Belgique se conforme à une demande de l'OCDE à satisfaire d'ici le 1^{er} janvier prochain. Par ailleurs, cela évite ce piège maintes fois dénoncé par les employeurs : quand l'indexation automatique survient, elle entraîne une hausse des salaires en Belgique par rapport à ceux des pays concurrents, où les augmentations salariales se négocient un peu plus tard. En « lissant » le calcul de l'inflation, les coûts salariaux belges devraient évoluer selon un timing plus

proche de celui de ses voisins.

Pour autant, le gouvernement acceptera-t-il de troquer sa réforme pour l'alternative des interlocuteurs sociaux ? Cela dépendra fortement des chiffres. Mais un refus ferait tache politiquement pour la tenue de l'Arizona, d'autant que ce ne serait pas la première fois que le gouvernement claquerait la porte aux nez des patrons et des syndicats.

Réaffirmer l'unité du front commun

Ces propositions de mesures sont arrivées ce jeudi, après une longue préparation. Les syndicats ne sont pas naïfs : elles ont peu de chance d'être retenues sous cette législature. Mais elles ont le mérite d'exister, à disposition de majorités futures qui épouserait davantage la vision de la société portée par le mouvement syndical. Surtout, elles viennent contredire les arguments de leurs détracteurs : il existe des alternatives pour renflouer les caisses de l'Etat et réduire le déficit budgétaire sans devoir tailler dans la solidarité ; les syndicats ne se contentent pas de descendre dans la rue et de faire grève sans rien

obtenir en retour.

Cette opération vise-t-elle à satisfaire la partie « modérée » du mouvement syndical, en offrant à l'Arizona d'autres réponses qu'une grève ? Les états-majors syndicaux s'en défendent, rappelant qu'ils ont déjà réalisé ce genre d'exercice par le passé et exploré différentes voies de protestation. Pas plus qu'ils ne confirment d'éventuelles dissensions et difficultés (rapportées par *Le Vif*) quant à la fixation de la date de la prochaine manifestation nationale ou le choix d'une journée de grève générale. « C'est vrai qu'il y a des différences de sensibilité entre nous parfois, mais nous restons unis », assure Olivier Valentin (CGSLB) en concédant que la grève générale n'a pas trop la cote parmi ses troupes.

La lenteur à choisir une date, elle, résulterait d'un calendrier déjà chargé en congrès multiples et périodes de congés scolaires, assurent les trois syndicats. Sans oublier la nécessité de mobiliser avant le vote de la réforme des pensions, prévu aux alentours du 13 mai. « Je préfère qu'on avance à trois plutôt que chacun de notre côté », assure Bert Engelaar (FGTB).

saut d'index L'Arizona ne bondit pas de joie face à la proposition des patrons et syndicats

BERNARD DEMONTY

Patrons et syndicats ont glissé un fameux caillou dans la chaussure de l'Arizona. L'affaire concerne la mesure très controversée de la limitation de l'indexation au-delà des rémunérations de 4.000 euros brut, décidée à la fin de l'année dernière. Une disposition qui ne satisfait ni les syndicats, qui y voient une atteinte au pouvoir d'achat, ni les employeurs, qui se voient contraints de reverser à l'Etat la moitié de leur gain salarial, sans limite de temps.

Prudence du côté du ministre Clarinval

Après des mois sans parvenir à conclure de conventions substantielles, le groupe des Dix (G10), l'instance de négociation des patrons et des syndicats, est parvenu à un accord pour demander le retrait de la décision fédérale de plafonner l'index. En échange, ils proposent de calculer l'indexation sur de plus longues périodes, pour qu'une hausse temporaire de l'indice des prix, par exemple en cas de crise énergétique, ne se répercute pas immédiatement sur les salaires à un moment où les salariés n'ont pas encore vu leur facture augmenter.

Au sein du gouvernement fédéral, on perçoit un certain malaise. Difficile, en effet, de refuser tout net une proposi-



David Clarinval s'est certes réjoui de cette position commune. Mais il s'est bien gardé d'avaliser le document.

© BELGA

tion commune des partenaires sociaux, alors que le gouvernement est accusé de ne pas les consulter. D'autre part, le fédéral attend des recettes substantielles (1,2 milliard) de sa mesure, et craint que celle des partenaires sociaux n'atteigne pas le même rendement. Enfin, le volet indexation de la loi-programme fait partie d'un équilibre subtil, et l'ôter du texte pourrait rouvrir une boîte de Pandore où l'on trouve

notamment la contribution des épaules les plus larges, la hausse des accises ou le retour des malades au travail, rien que ça.

Ceci explique la grande prudence du ministre de l'Economie, David Clarinval (MR). A la Chambre jeudi, il s'est certes réjoui de cette position commune. Mais le ministre s'est bien gardé d'avaliser le document. « Nous l'avons transmis au Bureau du Plan, à l'ONSS et au SPF Sécurité sociale pour que ces instances évaluent son impact budgétaire, économique et social. Nous nous prononcerons ensuite, mais cette évaluation devra s'inscrire dans un cadre de responsabilité budgétaire, avec trois exigences : que cela préserve le pouvoir d'achat, que cela garantisse l'assainissement budgétaire et que cela renforce la compétitivité. » Les Engagés ont soutenu la démarche « pour apprécier de manière objective la portée de cette proposition », en ajoutant le souci d'éviter le risque de discrimination entre le secteur privé et public.

Doutes au sein de la coalition

En aparté, plusieurs sources gouvernementales espèrent que l'évaluation donne un argument objectif pour rejeter cet accord. De son côté, Vooruit, lui aussi membre de la coalition, dit sa gêne plus explicitement. « Laisser la hausse des prix de l'énergie avoir moins d'impact sur l'indice en pleine

crise énergétique est une mauvaise idée », nous a indiqué le président de Vooruit, Conner Rousseau. « Cela signifie une baisse du pouvoir d'achat pour nos retraités, nos travailleurs. Or, ce sont précisément eux qui ressentent le plus durement la hausse des prix. C'est précisément pourquoi nous devons les protéger rapidement contre cette hausse. C'est également ce que nous faisons avec l'indice en centimes (l'index plafonné, NDLR). Nous examinerons en détail la proposition du G10 dans les heures et les jours à venir, mais nous choisirons toujours la solution la plus appropriée. »

Si ce rejet se confirme, il reste à voir comment le gouvernement va se débarrasser de cette proposition. Parce que la loi qui contient celle du gouvernement (la limitation de l'index pour les salaires de plus de 4.000 euros) est bloquée à la Chambre par l'opposition, par une technique de flibuste qui la renvoie sans cesse au Conseil d'Etat. Vu l'existence d'une proposition alternative signée par les patrons et les syndicats, il y a peu de chance d'obtenir à court terme la clémence de l'opposition. Et voici donc encore une mesure lucrative du gouvernement bloquée en rase campagne. Si l'on ajoute ce 1,2 milliard suspendu aux 500 millions de la TVA recalés par le Conseil d'Etat, la facture commence à s'alourdir.

« L'Arizona est passée à côté d'une grande réforme des retraites »

Vision étriquée car limitée au « premier pilier », indifférence aux inégalités de longévité, objectif essentiellement comptable : le projet de réforme des pensions ne répond pas au défi du vieillissement, estime Pierre Devolder, professeur à l'UCLouvain.

DOMINIQUE BERNIS

Pierre Devolder, professeur d'actuariat et de finance à l'UCLouvain, a épluché la réforme des pensions de l'Arizona, que les députés examinent, avant de la voter. Armé de son crayon rouge, le professeur néo-louvaniste pointe les lacunes du projet, élaboré par le vice-Premier et ministre des Pensions, Jan Jambon (N-VA), pour les lecteurs et lectrices du *Soir*, ainsi qu'il l'avait fait à la fin du mois passé devant la commission des Affaires sociales de la Chambre.

Une réforme nécessaire ?

Pierre Devolder est formel : une réforme en profondeur est indispensable « pour quatre raisons. Le système actuel, basé sur les contributions sociales des employeurs et des travailleurs, n'est pas financièrement soutenable. Notre

Ecarts d'espérance de vie à 65 ans



Sources : Feliciangeli M., Kerkhof J., Van Duffel S., Socio-economic mortality Curves: the Belgian Case, European Actuarial Journal, 2025

– puisque la rémunération est généralement plus élevée en fin qu'en début de carrière.

« L'harmonisation (du mode de calcul du montant de la pension, NDLR) reste cependant partielle », pointe Pierre De-

quence : la pension légale sera moins généreuse à l'avenir.

« Dans cette perspective, une véritable réforme du système de retraite doit prévoir une généralisation obligatoire du « deuxième pilier », basé sur la

Certes, la réforme introduit une condition de carrière pour l'application du bonus-malus. Mais cette correction est marginale à ses yeux et crée de plus des inégalités notamment vis-à-vis des femmes. Le bonus-malus, explique-t-il,

Les riches vivent plus vieux

Tous les Belges ne sont pas égaux face à la mort. La « Grande faucheuse »

système de pensions est également inéquitable et injuste, notamment parce qu'il intègre des régimes très différents (salariés, indépendants, fonctionnaires, NDLR) et ne tient pas compte des inégalités d'espérance de vie. Il n'est pas très généreux pour les salariés et les indépendants. Et il est peu transparent et d'une complexité croissante : les citoyens ne s'y retrouvent pas. »

Mais voilà : si l'actuelle coalition fédérale est « la première à oser prendre de vraies mesures pour faire face à un défi qui est posé depuis 20 ans », le projet du ministre Jan Jambon se révèle être « un exercice purement comptable, qui – modifiant divers paramètres de-ci, de-là – gaspille l'occasion d'enclencher la véritable réforme structurale dont nous avons besoin », regrette le professeur néo-louvaniste.

Une harmonisation en trompe-l'œil ?

Notre système de pensions regroupe trois grands régimes : salariés, fonctionnaires et indépendants. L'un des objectifs de la réforme Jambon est d'harmoniser ces trois régimes – plus précisément : d'aligner le régime des fonctionnaires sur ceux des salariés et indépendants.

Ainsi, pour retenir la principale mesure : la période de référence du traitement de base servant au calcul du montant de la pension des agents statutaires – actuellement les dix dernières années d'activité – sera progressivement allongée pour couvrir l'ensemble de la carrière, comme c'est le cas pour les salariés et indépendants. Mathématiquement, la pension sera moins généreuse

pour les fonctionnaires, le taux de remplacement (le rapport entre la pension et le salaire) reste plus élevé – à 75 %, contre 60 % – de même que le plafond de salaire.

Surtout : « Le gouvernement prétend aligner la pension légale des agents statutaires, qui est en effet aujourd'hui plus généreuse, sur celle des salariés. Mais où est l'équité ? Les salariés – notamment les cadres – du secteur privé bénéficient souvent d'une pension complémentaire partiellement financée par l'employeur. Pas les fonctionnaires. La réforme devait introduire ce "deuxième pilier" pour les agents statutaires. Dès maintenant. Et ne pas se contenter de laisser entendre, comme l'exprime de manière ambiguë l'accord de gouvernement, que cela pourrait être fait plus tard. Car ce sera trop tard. »

Le « deuxième pilier », grand absent ? Pour Pierre Devolder, le « deuxième pilier » est « le grand absent de cette réforme ». Et cela ne concerne pas seulement les fonctionnaires, mais tous les futurs pensionnés.

Le « deuxième pilier », grand absent ?

Pour Pierre Devolder, le « deuxième pilier » est « le grand absent de cette réforme ». Et cela ne concerne pas seulement les fonctionnaires, mais tous les futurs pensionnés.

« D'année en année, en raison du vieillissement de la population et donc de la hausse du nombre de retraités relativement au nombre d'actifs, les prestations de pensions du "premier pilier" augmentent plus rapidement que les cotisations. Des mesures sont nécessaires afin de maîtriser la hausse future de la charge globale de ce système par répartition, où les pensions des retraités d'aujourd'hui sont financées par les actifs » insiste le professeur néo-louvaniste. Consé-

quentialisation, autant pour les fonctionnaires que pour les salariés », plaide Pierre Devolder. « Et avec des taux de cotisations suffisants », insiste-t-il. Car le « deuxième pilier » est aujourd'hui très inégalitaire, n'offrant qu'un médiocre complément de pension aux bénéficiaires aux revenus professionnels modestes, et moitié moindre aux femmes, relativement aux hommes.

Une réforme peu équitable ?

La réforme Jambon, visant à inciter les Belges à travailler plus longtemps, introduit un « malus », une réduction du montant de la pension pour celui qui, ne respectant pas certaines conditions de carrière et de travail, prend sa retraite avant l'âge légal ; et un « bonus », pour celui qui reste actif après avoir atteint cet âge.

« Sur le principe, c'est logique. Si vous partez trois ans plus tôt, vous cotisez trois ans de moins, et vous touchez trois ans de prestations de plus. Cela a un coût pour la collectivité », explique Pierre Devolder, qui estime qu'il n'est « pas correct de qualifier le malus de pénalité ».

Mais, en prenant comme seuil d'application du bonus-malus l'âge légal, le projet de Jan Jambon évacue la problématique de la pénibilité du travail et des inégalités de longévité. Et crée donc de nouvelles injustices, car « il ne tient pas compte du fait, statistiquement vérifié, que l'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé sont d'autant plus élevées que les revenus professionnels sont importants. Pour le dire en un mot, les riches vivent plus longtemps ; et les pauvres, moins longtemps », rappelle Pierre Devolder.

« Le professeur d'université que je suis, qui a commencé à travailler plus tard, peut admettre de voir le montant de sa retraite réduit s'il part avant 66 ou, bientôt, 67 ans. Il n'en va pas de même pour celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt et/ou dans des métiers pénibles, comme, par exemple, l'ouvrier du bâtiment. »

devrait être appliqué en tenant compte, non d'un âge légal identique pour tous, mais d'une carrière de référence.

« Celui, quel que soit son âge, qui a travaillé durant un nombre d'années jugé suffisant, disons 43 ou 44 ans, devrait pouvoir partir en retraite sans malus, ayant rempli sa part du contrat social. Et s'il reste en activité, être gratifié d'un bonus », estime Pierre Devolder.

Une proposition alternative ?

Le professeur fait bien d'autres reproches à ce projet de 1.300 pages – qu'il s'agisse des inégalités hommes-femmes, du caractère rétroactif de certaines dispositions ou encore de la complexité additionnelle que la réforme va injecter dans un système déjà peu lisible.

Reste la question subsidiaire : une autre réforme est-elle possible ? Oui, répond Pierre Devolder, qui, avec son collègue néo-louvaniste Jean Hindriks, professeur d'économie, a proposé, au niveau du « premier pilier », l'introduction d'un compte pension individuel. Celui-ci serait alimenté chaque année d'un montant en euros, calculé en fonction du salaire (plafonné) perçu. Ce montant serait revalorisé annuellement en fonction de l'évolution des prix et des salaires. « Ce qui a été acquis resterait acquis, tout en laissant la possibilité d'opérer, mais uniquement pour le futur, des adaptations jugées nécessaires en fonction des évolutions sociodémographiques. Un tel mécanisme permettrait également de mutualiser les droits à la pension au sein du couple durant la période de vie commune ; et ainsi de répondre à l'une des causes de l'inégalité de pension entre hommes et femmes, à savoir que c'est souvent celle-ci qui sacrifie sa carrière lors de l'arrivée des enfants. »

Une pension légale sous forme d'un compte pension, par Pierre Devolder et Jean Hindriks, Regards économiques, Focus 28, février 2022, disponible sur le site www.regards-economiques.be.



Le système actuel est inéquitable, injuste, peu transparent et d'une complexité croissante : les citoyens ne s'y retrouvent pas

Pierre Devolder
Professeur d'actuariat et de finance à l'UCLouvain.



« passe tard chez les personnes à hauts revenus, qui, en moyenne, vivent 3 ans et 4 mois de plus pour les hommes ; et 2 ans et 7 mois de plus s'agissant des femmes. Les plus aisés vivent également plus longtemps, comme l'indique l'écart d'espérance de vie à 65 ans entre les propriétaires et les locataires. Et, s'il n'y a pas de sot métier, certains « autres » plus que d'autres – ainsi, par exemple, un enseignant survivra entre 2 ans et demi, pour les femmes, et presque 3 ans, pour les hommes, de plus qu'une personne qui a bossé dans l'Horeca. D.B.

La Libre BELGIQUE

Le projet sur les visites domiciliaires crée un malaise chez Les Engagés

■ Des motions contre la mesure ont été adoptées dans des communes avec l'appui de centristes. Le parti a envoyé une note à ses élus locaux pour clarifier le projet et les avancées obtenues.

L'avant-projet de loi sur les visites domiciliaires crée un embarras évident chez Les Engagés. *La Libre* a pu se procurer une "note de synthèse", datée du 17 avril, envoyée par le parti à ses sections locales afin de les éclairer sur le contenu précis du projet de loi et leur conseiller une attitude à adopter si une motion contre les visites domiciliaires devait être débattue au sein de leur conseil communal.

Le projet sur les visites domiciliaires remonte à l'époque de la Suédoise, la coalition (MR, N-VA, CD&V, Open VLD – devenu Anders) dirigée par Charles Michel (MR) entre 2014 et 2018. Ce projet entendait donner au juge d'instruction la capacité d'autoriser les forces de l'ordre à pénétrer dans un domicile privé où étaient hébergés des étrangers refusant de se soumettre à un ordre de quitter le territoire.

La mesure avait finalement été abandonnée après les vives contestations d'une partie de la société civile, du monde judiciaire, de l'opposition – notamment du CDH, devenu Les Engagés – et même du MR. Mais l'actuelle coalition Arizona (N-VA, MR, Engagés, CD&V, Vooruit) a remis l'ouvrage sur le métier.

De Genappe à La Louvière

Si aucun texte n'a encore été déposé au Parlement, le débat s'invite dans les conseils communaux, comme à l'époque de la Suédoise. Des motions s'opposant aux visites domiciliaires y sont discutées et parfois adoptées avec l'appui d'élus locaux Engagés. Ce fut par exemple le cas à Genappe (où le MR a aussi soutenu la motion) et La Louvière au mois de mars ainsi qu'à Verviers en janvier.

L'inquiétude observée à l'échelle locale a-t-elle poussé le siège des Engagés à réagir en envoyant cette note de synthèse sur les visites domiciliaires? *"Il y a un besoin de pédagogie comme sur tous les sujets, répond-il. Des notes comme ça, on en envoie quasiment toutes les semaines. Les décisions prises au fédéral sont complexes et demandent d'être expliquées. Il y a aussi une demande d'information du terrain. À notre connaissance, il n'y a pas d'opposition farouche au sein du mouvement. Mais vu la sensibilité du sujet, il n'est pas anormal qu'il y ait des réactions et même des désaccords."*

La note explique par le menu la dizaine d'avancées obtenues par les centristes par rapport au projet de la Suédoise. On y lit par exemple que le juge d'instruction ne devra plus seulement autoriser la visite, il devra aussi *"considérer la proportionnalité de la mesure au regard des intérêts de l'étranger et des tiers résidant à l'adresse"*. Il est également précisé que *"l'étranger doit représenter un danger pour l'ordre public ou la sécurité nationale"* afin que la visite domiciliaire soit autorisée. *"La commission d'une infraction pénale ne constitue pas [...] en soi un danger pour l'ordre public ou la sécurité nationale."*

Les bons éléments de langage

La note des Engagés fournit également clé sur porte une *"proposition de réponse à une motion communale sur les visites domiciliaires"*. Outre le rappel des avancées obtenues par les Engagés, les mandataires locaux centristes sont invités à dire ceci: *"Ce texte [sur les visites domiciliaires] ne faisait pas partie du programme des Engagés. Soyons clairs, nous n'étions pas demandeurs et [étions] opposés à la version proposée à l'époque par la Suédoise. Mais reconnaissons aussi que la question de l'immigration est perçue différemment par les différents partis de la coalition. Notre système démocratique [...] impose à chacun [...] de faire des concessions. [...] Dans le débat qui a eu lieu [au] gouvernement fédéral, Les Engagés veillent à mettre en place des balises strictes qui transforment fondamentalement la mesure par rapport à celle développée par [la] Suédoise."*

"Le projet a déjà évolué de manière importante depuis plusieurs mois, appuie Xavier Dubois, le député fédéral Engagé qui suit la problématique. Le texte a été adapté sur la base notamment du premier avis du Conseil d'État, qui était particulièrement critique. Le nouveau texte a lui aussi été envoyé au Conseil d'État pour avis. Une balise importante est le respect de cet avis. S'il devait à nouveau mettre en évidence des difficultés, il faudra encore revoir le texte."

Les remarques du Conseil d'État

Xavier Dubois est aussi le bourgmestre de Walhain. À l'époque de la Suédoise, il avait soutenu depuis les bancs de l'opposition communale une motion dénonçant le projet des visites domiciliaires. Les nouvelles motions adoptées récemment sont le signe d'une inquiétude qui n'a pas disparu. *"Je ne le nie pas, reprend M. Dubois. Il est clair qu'il y a des principes à respecter."*

"Sur le contenu, développe-t-il, il faut souligner que le texte actuel est très différent de celui qui avait été imaginé sous la Suédoise, mais ce n'est pas pour cela qu'il est définitivement bon. La notion de 'danger pour l'ordre public' a été introduite. Il faut maintenant savoir comment définir cette notion. C'est notamment là-dessus qu'on attend les remarques du Conseil d'État. Tant que toutes les balises ne sont pas respectées, on ne peut pas avancer sur le texte, c'est clair." Ses partenaires de majorité sont prévenus.

Antoine Clevers

Les syndicats proposent “un budget sain et plus juste”

■ CSC, FGTB et CGSLB avancent des mesures alternatives qui rapporteraient 21 milliards.

On n'a pas le choix.” “Il n'y a pas d'alternatives.” “Il faut faire des économies dans la sécurité sociale.” Ce discours, répété par le gouvernement De Wever, les syndicats ne peuvent plus l'entendre. Car, pour eux, il existe bel et bien “des alternatives aux économies brutales dans la protection sociale et les services publics”. Le choix est possible. Et celui du front commun syndical, c'est celui d'une “fiscalité juste qui permettrait de dégager les mêmes montants”.

Pour les organisations de travailleurs, l'Arizona applique la stratégie du “starve the beast” (affamer la bête), chère aux conservateurs américains, qui consiste à baisser les impôts de façon à priver l'État de ses revenus et ainsi le forcer à procéder à des coupes budgétaires.

Selon eux, dans le budget 2026, “les économies servent avant tout à financer le manque organisé de recettes” et “la baisse des recettes publiques résulte d'une politique fiscale et parafiscale irresponsable”. Et “inéquitable”: “Les revenus du travail sont taxés de manière disproportionnée tandis que les revenus

cales et, enfin, une liberté accrue dans la formation des salaires.

Globalisation des revenus

La mesure qui pèse le plus lourd (12,9 milliards d'euros selon les syndicats, qui citent le Bureau du Plan), c'est la globalisation de l'ensemble des revenus dans l'impôt des personnes physiques. “En intégrant dans la base imposable de l'impôt des personnes physiques tous les revenus du patrimoine financier et immobilier ainsi que les revenus du travail, la fiscalité devient plus simple, plus transparente et plus juste. Un euro est un euro”, résumant les syndicats,

qui rappellent que l'OCDE a appelé la Belgique à avancer dans cette direction.

Les syndicats suggèrent ensuite de “combler les brèches dans les recettes publiques”: supprimer le taux réduit et limiter les régimes d'exceptions dans les sociétés de management (526 millions); instaurer des cotisations sociales équitables sur les flexi-jobs (380 millions), le travail

étudiant (750 millions) et les rémunérations alternatives (voiture de société...: 756 millions); limiter les subventions salariales (890 millions); limiter les réductions sur l'impôt des sociétés (2,55 milliards); limiter les réductions de cotisations patronales (620 millions); supprimer le plafond de cotisations sociales pour les indépen-

Les syndicats (CSC, CGSLB et FGTB) reprochent au gouvernement de Bart De Wever de manquer d'ambition en matière de recettes fiscales.

du capital sont moins lourdement taxés.”

Un tabou levé

Ce jeudi, la CSC, la FGTB et la CGSLB avancent, dès lors, *“un ensemble de mesures budgétaires qui créent les marges nécessaires pour refinancer les dépenses sociales, garantir des services publics de qualité et supprimer les mesures antisociales”*. Mises bout à bout, ces mesures pèsent près de 21,2 milliards d’euros. Pas de quoi combler le déficit fédéral mais *“c’est un premier pas et la levée d’un tabou”*, commente la CSC. Et cela ferait repasser le déficit sous les fameux 3 % du PIB autorisés par l’Europe, appuie la FGTB.

Accusant le gouvernement De Wever de *“manquer d’ambition en termes de recettes fiscales”*, les syndicats demandent au Parlement de prendre l’initiative. Ils annoncent le dépôt d’une pétition à la Chambre. *“Si celle-ci atteint 25 000 signatures, prévient le front commun, le Parlement sera tenu de nous écouter.”*

Ces alternatives reposent sur quatre principes: chaque euro gagné est traité de la même manière (afin de faire glisser la charge fiscale du travail vers le capital); taxer plus équitablement les exceptions parafiscales et les statuts alternatifs; limiter, contrôler et évaluer les subventions accordées aux entreprises et les dépenses fis-

dants (700 millions); instaurer un prix équitable pour tous les médicaments (237 millions); et prolonger la période de salaire garanti en cas de maladie (575 millions).

Liberté de négociier

À cela, les syndicats ajoutent la libre fixation des salaires grâce à une réforme de la loi de 1996 afin que les salaires augmentent au rythme de l’inflation et la productivité (ce qui rapporterait 360 millions d’euros à l’État, selon les calculs syndicaux). Cette proposition ne signifie toutefois pas la fin de l’indexation automatique des salaires. *“Pas du tout, tranche la FGTB. Il s’agit de revenir à la loi de 96 dans sa version initiale et de la libérer du carcan mis en place par le gouvernement Michel.”*

Quant à l’impact négatif que pourraient avoir ces mesures sur la rentabilité des entreprises et, à terme, l’emploi, la CSC rétorque: *“Les mesures que nous prônons visent à la modération de subsides à l’emploi qui génèrent d’assez vastes effets d’aubaine. Ils ne sont pas mis à profit pour opérer une transition vers de l’emploi durable et de qualité alors que cela avait été leur finalité annoncée au moment de leur création. Il est temps que l’efficacité de ces mesures, voire leur adaptation, puissent être discutées.”*

Laurent Gérard

“Les syndicats acceptent un système qui aboutira à indexer moins vite les salaires”

■ L'accord en “groupe des dix” contre les sauts d'index partiels a de quoi étonner.

Les ministres du gouvernement De Wever s'attendaient-ils à une telle unité des partenaires sociaux? Alors qu'on le disait moribond, le “groupe des dix” – l'organe informel de la concertation sociale en Belgique – a surpris en proposant à la majorité fédérale une alternative technique aux impopulaires sauts d'index partiels décidés par l'Arizona.

Les contacts entre les représentants des organisations patronales et des syndicats ne sont donc pas rompus. Ces discussions fructueuses entre interlocuteurs sociaux constituent un événement à ne pas sous-estimer: jeudi, Pieter Timmermans, le CEO de la FEB (Fédération des entreprises de Belgique), a même souligné sur le site web de son organisation qu'il s'agissait d'un “accord historique” destiné à contrer “cette indexation forfaitaire

(qui) s'est rapidement révélée être un cadeau empoisonné”.

“Assez rare”

Jean Faniel, directeur du Crisp (Centre de recherche et d'information socio-politiques) a également été surpris par cette annonce. “Que les interlocuteurs sociaux arrivent à un accord, c'est assez rare. En particulier ces derniers temps, décrypte-t-il. Censé être négocié tous les deux ans, le dernier accord interprofessionnel (AIP) remonte à 2017-2018. Et le précédent datait de... 2008. Depuis lors, il n'y a plus eu d'AIP approuvé au consensus par tous les membres du groupe des dix. En outre, le groupe des dix devait aussi négocier la répartition de l'enveloppe bien-être, mais l'Arizona avait décidé de la suspendre et de la remplacer par un autre mécanisme qui ne pèse que quelques cacahouètes.”

Ce paradoxe peut intriguer: le gouvernement De Wever penche plutôt vers la droite et, étonnamment, les employeurs s'allient aux syndicats pour contrer publiquement la décision “arizonienne” sur l'indexation. “Depuis le gouverne-

“Le banc patronal peut jouer sur deux tableaux: essayer d'obtenir des choses par la négociation avec les syndicats et, parallèlement, essayer d'obtenir des choses de la part du gouvernement.”



Jean Faniel
Directeur du Crisp

ment de Charles Michel (la “Suédoise”, de 2014 à 2018), j'utilise une expression qui résume bien la dynamique: le gouvernement place le patronat dans un fauteuil et les syndicats sur un tabouret... auquel il manque un pied. C'est toujours le cas aujourd'hui, tranche le politologue. Le banc patronal peut jouer sur deux tableaux: essayer d'obtenir des choses par la négociation avec les syndicats et, parallèlement, essayer d'obtenir des choses de la part du gouvernement où il a ses entrées tandis que les syndicats, quasiment pas.”

Des syndicats sans relais

Entre les partis actuellement au pouvoir au fédéral et les représentants des travailleurs, les puissants liens historiques se sont fortement estompés. “Que reste-t-il des relations entre le monde syndicat chrétien et le CD&V, par exemple? Avec Les Engagés, en tout cas, il n'en reste plus grand-chose. Et je ne sais pas très bien quels sont encore les contacts entre l'ABVV (FGTB) et Vooruit, mais ça ne doit pas être très efficace... De toute façon, le CD&V et Vooruit sont les deux plus petits partis de la coalition.”

Quant aux deux plus grandes formations de la majorité fédérale, la N-VA et le MR, les relations avec les syndicats sont presque inexistant-



Photos : Belga, Photo News et Mathieu Gollinvaux

IPM GRAPHICS

tés, voire idéologiquement hostiles. Depuis le début de son mandat au "16", le Premier ministre Bart De Wever n'a pas accordé une grande attention aux demandes des organisations représentatives des employeurs.

"Accompagner des reculs"

Jean Faniel estime que les syndicats ont été envoyés dans les cordes, ces dernières années. Et si le soudain accord avec les employeurs au sein du groupe des dix était une manière de peser, malgré tout, sur la prise de décision fédérale? *"Les syndicats n'obtiennent quasiment rien en négociation. Le cadre fixé par le politique – que ce soit sous la Suédoise, la Vivaldi ou l'Arizona – est assez contraignant et défavorable au point que le monde syndical se demande parfois s'il peut obtenir autre chose que d'accompagner des reculs... Dans le cas du récent accord en groupe des dix, il est frappant de constater que les syndicats acceptent, malgré tout, de proposer un système qui, finalement, aboutira à indexer moins rapidement les salaires."*

Frédéric Chardon

